

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
SECTION 1 : APPLICATION DES DISPOSITIONS DU PRÉSENT CHAPITRE	
450.	606.
SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES À LA CLASSIFICATION DES USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS DANS CERTAINES ZONES	
451.	Article supprimé
451.1	607.
451.2	608.
SECTION 4 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES ADDITIONNELS ET AUX USAGES DÉPENDANTS AUTORISÉS DANS CERTAINES ZONES	
452.	609.
453.	Article supprimé
453.1	610.
453.2	611.
453.3	612.
453.4	Article supprimé
453.5	613.
SECTION 5 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION ET AU VOLUME DES BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
454.	614.
454.1	615.
455.	Article supprimé
456.	616.
457.	617.
457.1	618.
458.	619.
458.1	620.
458.2	621.
459.	622.
459.1	623.
459.2	624.
459.3	625.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Il n'a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
459.4	626.
-	627.
-	628.
460.	629.
460.1	630.
461.	631.
461.1	632.
461.2	633.
461.3	634.
462.	Article supprimé
463.	635.
464.	636.
464.1	637.
464.2	638.
464.3	639.
465.	Article supprimé
465.1	640.
465.2	641.
465.3	642.
SECTION 6 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES, BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS, ÉQUIPEMENTS ET SAILLIES DANS LES COURS APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
466.	643.
466.1	644.
466.2	Article supprimé
467.	645.
468.	646.
468.1	647.
469.	648.
-	649.
469.1	650.
470.	651.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Il n'a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
470.1	652.
470.2	653.
471.	654.
471.1	655.
471.2	656.
471.3	657.
471.4	658.
SECTION 7 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCÈS AU TERRAIN ET AUX ALLÉES D'ACCÈS À UN ESPACE DE STATIONNEMENT APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
472.	659.
473.	660.
473.1	661.
473.2	662.
473.3	663.
474.	664.
474.1	665.
474.2	666.
SECTION 8 : DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT HORS RUE APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
475.	667.
475.1	668.
475.1.1	669.
475.2	670.
475.3	671.
-	672.
476.	673.
476.1	674.
476.2	675.
476.3	676.
476.4	677.
477.	678.
477.1	679.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Il n'a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
477.2	Article supprimé
477.3	681
477.4	682.
478.	683.
479.	684.
480.	680.
480.1	685.
480.2	686.
SECTION 9 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX POSTES À QUAI ET AUX ESPACES DE MANUTENTION APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
481.	687.
481.1	688.
481.2	689.
SECTION 10 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
482.	690.
482.1	691.
-	692.
483.	693.
484.	694.
484.1	695.
484.2	696.
485.	697.
485.1	698.
485.2	699.
485.3	700.
485.4	701.
SECTION 12 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
486.	702.
487.	703.
488.	704.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Il n'a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
488.1	705.
488.2	706.
488.3	707.
488.4	708.
488.5	709.
488.6	710.
488.7	711.
488.8	712.
488.9	713.
488.10	714.
488.11	715.
489.	716.
489.1	717.
489.2	718.
490.	719.
490.0.1	720.
490.0.2	Article supprimé
490.1	721.
491.	722.
492.	723.
493.	724.
493.1	725.
493.2	726.
493.3	727.
SECTION 15 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES À RISQUE D'INONDATION	
493.4	728.
493.5	729.
493.6	730.
SECTION 16 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ZONES SUJETTES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN	
494.	731.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Il n'a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
SECTION 17 : DISPOSITIONS RELATIVES À LA DÉTERMINATION DES DISTANCES SÉPARATRICES RELATIVES À LA GESTION DES ODEURS EN MILIEU AGRICOLE	
494.1	732.
SECTION 19 : DISPOSITIONS RELATIVES À L’AFFICHAGE APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
495.	733.
495.1	734.
496.	735.
497.	736.
SECTION 20 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES RELATIVES À CERTAINS USAGES APPLICABLES DANS CERTAINES ZONES	
497.1	737.
SOUS-SECTION 1 : DISPOSITIONS APPLICABLES À UN USAGE DU GROUPE « HABITATION (H) »	
498.	738.
499.	739.
499.1	740.
499.2	741.
499.3	742.
499.4	743.
499.5	744.
SOUS-SECTION 2 : DISPOSITIONS APPLICABLES À UN USAGE DU GROUPE « COMMERCIAL (C) »	
500.	745.
500.1	746.
501.	747.
502.	748.
502.1	749.
502.2	750.
502.2.1	751.
502.2.2	752.
502.2.3	753.
502.2.4	754.
503.	755.
503.0.1	756.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n’a aucune valeur légale. Il n’a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
503.1	757.
503.2	758.
503.3	759.
503.4	760.
503.5	761.
504.	762.
505.	763.
505.1	764.
505.2	765.
505.3	766.
505.4	767.
-	768.
506.	769.
506.1	770.
506.2	771.
506.3	772.
507.	773.
507.1	774.
507.2	775.
SOUS-SECTION 4 : DISPOSITIONS APPLICABLES À UN USAGE DU GROUPE « COMMUNAUTAIRE (P) »	
508.	Article supprimé
508.1	776.
508.2	777.
SOUS-SECTION 5 : DISPOSITIONS APPLICABLES À UN USAGE DU GROUPE « RÉCRÉATIF (R) »	
509.	778.
SECTION 22 : DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES À CERTAINES ZONES	
510.	779.
510.1	780.
511.	781.
511.1	782.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Il n'a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
511.2	783.
512.	Article supprimé
512.1	784.
513.	785.
513.1	786.
513.2	787.
513.3	788.
513.4	789.
514.	790.
515.	Article supprimé
SECTION 23 : DISPOSITIONS APPLICABLES AUX ZONES RELATIVES AU QUARTIER DE LA CHUTE DES CHAUDIÈRES	
SOUS-SECTION 1 : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA PRÉSENTE SECTION	
600.	791.
601.	792.
602.	793.
SOUS-SECTION 2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES PRINCIPAUX	
603.	794.
604.	795.
605.	796.
606.	797.
SOUS-SECTION 3 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES TEMPORAIRES	
607.	798.
607.1	799.
SOUS-SECTION 4 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX USAGES ADDITIONNELS ET DÉPENDANTS AUTORISÉS	
608.	800.
609.	801.
610.	802.
SOUS-SECTION 5 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'IMPLANTATION ET AU VOLUME DES BÂTIMENTS ET CONSTRUCTIONS	
611.	803.
612.	804.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Il n'a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau

Chapitre 22 – Dispositions particulières applicables à certaines zones

Règlement de zonage 502-2005	Règlement de Zonage 532-2020
SOUS-SECTION 7 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACCÈS DES TERRAINS ET AUX ALLÉES D'ACCÈS À UN ESPACE DE STATIONNEMENT	
613.	805.
SOUS-SECTION 8 : DISPOSITIONS RELATIVES AU STATIONNEMENT HORS RUE	
614.	806.
615.	807.
SOUS-SECTION 10 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES	
616.	808.
SOUS-SECTION 11 : DISPOSITIONS RELATIVES À LA PLANTATION ET À L'ABATTAGE D'ARBRES	
617.	809.
SOUS-SECTION 12 : DISPOSITIONS RELATIVES À L'ARCHITECTURE DES BÂTIMENTS	
618.	810.
SOUS-SECTION 15 : DISPOSITIONS RELATIVES À CERTAINS USAGES	
619.	811.
620.	812.
621.	813.
SOUS-SECTION 16 : DISPOSITIONS DIVERSES RELATIVES À CERTAINES ZONES	
622.	814.
623.	815.
624.	816.
625.	817.

Ce document est diffusé à titre indicatif et n'a aucune valeur légale. Il n'a pas été adopté par le conseil municipal de la Ville de Gatineau